ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et accessoires d'une buvette, un piano, un coffre-fort, un registre mécanique, licences d'Etat et de ville pour l'année 1913 pour buvette.

Mississippi Valley Realty Company, Ltd. vs. Anthony L. Ballistini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,445 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et par le consentement des personnes intéressées, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans le local ci-après désigné, le SAMEDI, 15 novembre 1913, à 10 h. 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Au local du No. 1216 rue Bienville, tout le contenu, immeuble, marchandise en magasin, mobilier, liqueurs, diverses choses, etc., la buvette dans le dit local suivant inventaire, un piano, un coffre-fort, un éventail électrique de plafond, une caisse enregistreuse "National," une licence de ville de 1913 pour buvette pour $505, une licence d'Etat de 1913 pour buvette pour $200.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
EDGAR M. CAHN, T. A. SCHUBER,
Avocats pour le demandeur.
nov—15

ANNONCE JUDICIARE.

Vente du contenu et accessoires d'une buvette, 1 billard à poches, 1 caisse enregistreuse, licence de ville pour buvette.

James E. R. Muller vs. Sam Federico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,297 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le MERCREDI, 26 novembre 1913, à 10 h. 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le local, No. 2300 rue S. Liberté, coin de la rue Philip, tout le contenu, immeuble, liqueurs, diverses choses, etc., de la buvette dans le dit local suivant inventaire enregistré: un billard à poches et accessoires, une caisse enregistreuse, une licence de ville de 1913 pour buvette pour $505.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSH & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
nov—15,20,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal No. 2102 rue Jena, encoignure Saratoga, entre l'Ilet rues S. Franklin et Cadiz.

Walter C. Kent vs. P. J. Orchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,881 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privileges, servitudes, prescriptions, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 528, borné par les rues Jena, Cadiz, S. Franklin et Saratoga, les dits lots sont désignés par le numéro 1er et 2 dans le dit ilet et mesure comme suit: Lot No. 1 forme le coin des rues Jena et Saratoga, et mesure trente pieds, quatre pouces de face à la rue Jena, sur une profondeur et face à la rue Saratoga de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes. Lot No. 2 adjoint le lot No. 1 et mesure trente pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Jena, sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRY L. FAVROT & LEWIS H. GRAHAM, Avocats pour le demandeur.
oct—17,18,24,31nov—7,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal 619 rue Upperline, entre les rues Annunciation et Laurel, le VENDREDI, 28 novembre 1913.

Excelsior Homestead Association vs. Mme Elizabeth Berley, épouse d'Auguste Faber et Auguste Faber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,065 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 440, borné par les rues Annunciation, Upperline, Lyon et Laurel, désignées par les Nos. 9 et 10, et mesurent comme suit: Lot No. 9 mesure vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins de face à la rue Upperline sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces sur la ligne arrière des lots 4, 5, 6, 7, 8 et autres lots, et une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 10, le tout plus ou moins. Le lot No. 10 a une façade sur la rue Upperline de vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 9, et une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et quatre pouces sur la ligne de côté des autres lots adjoignant, plus ou moins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant en sus et en plus de son enchère payer les taxes dues sur la dite propriété soit environs $65 et faire un dépot de dix pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le demandeur.
oct24,31—nov7,14,21,27,28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Caroline Wolffarth Zeller, née Schenkel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,756 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le "Commercial-Germania Trust and Savings Bank," exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats.
nov11,15,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District portant le No. 2816 rue Upperline, entre les rues Clara et Willow.

German-American Homestead vs. Sylvester White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,874 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 18 du carré No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert, sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, joint pour référence à un acte de vente passé devant J. F. Meunier, notaire, daté du 12 octobre 1910. D'après ce croquis le dit lot No. 18 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure Upperline et Clara et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.
nov7,14,21,28—dec5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Premier District, portant les Nos. 4051 et 4053 rue Ulloa, avec une grande parcelle de terrain à l'arrière, entre l'avenue Carrollton et la rue Pierce.

The People's Homestead Association vs. Louis R. Eisenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,718 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et servitudes qui y en dépendent ou qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 761, borné par les rues Ulloa et Pierce et d'Hemecourt et l'avenue Carrollton, désignés comme lots A et D sur un plan dressé par D. E. Seghers & Sons, voyers, daté du 6 août 1910, et ayant les dimensions suivantes à savoir: Lot A est situé à une distance de cent dix pieds du coin de la rue Ulloa et l'avenue Carrollton, et mesure quarante quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Ulloa, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Carrollton de cent vingt pieds, cinq pouces et cinq lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B sur le dit plan, de cent vingt pieds et une largeur en arrière de trente quatre pieds, quatre pouces et deux lignes et le dit lot D est situé en partie à l'arrière du dit lot A et court à angle droit vers la rue Pierce sur une ligne le séparant de l'arrière des lots A, B et C sur le dit plan sur laquelle ligne, laquelle est parallèle à la rue Ulloa, et mesure quatre vingt treize pieds, un pouce et deux lignes; et sur la ligne de côté opposé, également parallèle à la rue Ulloa, il mesure quatre vingt neuf pieds, six pouces et trois lignes, quarante pieds et deux lignes sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Carrollton, laquelle ligne est une continuation de la ligne de côté du dit lot A, et trente neuf pieds, dix pouces et trois lignes en profondeur sur l'autre ligne de côté laquelle est la plus proche et parallèle à la rue Pierce; les dits lots A et D étant composé du tout du lot désigné par le No. 6 et une partie du lot désigné par le numéro 7 et une partie de la parcelle désigné par la lettre B sur un croquis dressé par S. G. de l'Isle, voyer, daté du 2 avril 1907 et joint à une acte passé devant Jefferson C. Wenck, notaire en cette ville le 13 mai 1907.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
oct—11,12,17,24,31nov—7,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, portant le numéro municipal 1307 avenue Louisiane, dans l'Ilet des rues Toledano et Colisée.

Veuve François Tujague vs. Isidore Rich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,063 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'Ilet No. 276, borné par l'avenue Louisiane, les rues Chestnut, Toledano et Colisée, sur un croquis ou certificat d'arpenteur dressé par Geo. H. Grand, député voyer de ville, daté du 8 avril 1891, copie duquel est joint à un acte passé devant John J. Ward, notaire public, le 28 mars 1892, laquelle dite parcelle de terre forme le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, et mesure quatre vingt trois pieds de face à l'avenue Louisiane sur cent soixante pieds en profondeur et face à la dite rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisie dans le proces ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
oct—31nov—7,14,21,28déc—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Troisième District, portant les Nos. 1419 et 1421 rue Port, entre Robertson et Villeré.

Excelsior Homestead Association vs. Léonard Duplessis.

COUR CIVILE LE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,133—En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St.-Ferdinand et Port, mesurant 42 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Port sur 106 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire une dépot de dix pour cent.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour la demanderesse.
nov7,8,14,21,28—dec5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District, portant les Numéros 2828 et 2830 rue Upperline, entre Clara et Willow.

Security Building and Loan Association vs. William H. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,273 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert, désigné par le No. 15 suivant un plan de Charles G. del Isle, voyer, daté du 5 juin 1893, annexé à un acte de vente par Ferdinand Goldsmith à la Compagnie "Carrollton Land and Improvement, Limited", passé devant Bus. Rouen, notaire public, le 16 décembre 1904, en vertu duquel le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
nov7,8,14,21,28—dec5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif, le VENDREDI, 28 novembre 1913, de deux propriétés de valeur du Premier District portant respectivement les numéros 333 et 337 rue Alexandre, entre Banks et Palmyre, partiellement à termes de crédit.

Felix J. Dreyfous vs. Albert B. Davis, receveur Métropolitan Building Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,950 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'Ilet No. 804, borné par les rues Alexandre, Murat, Banks et Palmyra, sur une copie de croquis établi par Walter J. Segners, député voyer de ville, daté du 16 mai 1912, et joint à l'acte 676 de 1912 passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, suivant laquelle copie les dits lots s'adjoignent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds quatre pouces et six lignes. Lot No. 2 étant le plus proche et s'entendant à une distance de trente pieds de la rue Banks.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions:

Les deux dits lots décrits ci-dessus Nos. 2 et 3 seront offerts et vendus separément sous des conditions identiques qui sont comme suit pour chaque lot.

1. L'acquéreur aura à payer comptant la somme de $300, représentant le montant de 3 billets de $100 chacun, tous datés du 1er mai 1913, payables respectivement à 120, 150 et 180 jours après date; aussi les intérêts accrus sur ces 3 billets à partir du 1er mai 1913, jusqu'au jour de la vente et sur un billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable à un an de vue, au taux de 8 pour cent par an à partir du 1er mai 1913 jusqu'à la date de la vente; ainsi que les honoraires d'avocats au taux de 5 pour cent sur le montant des billets en recouvrement et sur l'intérêt en ceci. $3 coût de la copie de l'acte, le coût et les frais du procès et vente aux lots vendus, et les taxes (s'il y en a) sur le lot vendu.

2. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable un an après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

3. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a, au comptant.

Dans le cas où, le montant de l'adjudication du lot vendu ne couvrirait pas la dette de la défenderesse sur le lot vendu comme il est démontré plus haut, alors:

4. L'acquéreur devra payer au comptant les intérêts accrus au taux de 8 pour cent par an à partir du 1er mai 1913 à la date de la vente sur $3,500 (montant des dits 3 billets de $100 chacun et du dit billet de $3,200) le coût et frais du procès et vente au lot vendu, $3 coût de la copie de l'acte, les taxes (s'il y en a de dues) sur le lot vendu, honoraires d'avocat, aux taux de 5 pour cent sur le montant, de tous les dits billets et sur les intérêts accrus en ceci et aussi le prorata accru du net produit de la vente de chacun des dits billets de $100 chaque, déjà échu.

5. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 ci-dessus deuxièmement décrit, jusqu'au montant seulement du prorata accru du net produit de la vente, et payer les intérêts seulement sur le prorata accru au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

Les acquéreurs respectifs, des lots respectifs, devant assumer et agréer à toutes les obligations et stipulations, comme stipulées dans les actes de ventes originaux, les deux passés devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1913, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, comme au lot No. 2 dans le registre No. 1089, folio 245, le 5 mai 1913, et comme au lot No. 3 dans le registre 1090, folio 100, le 5 mai 1913.

Les acquéreurs respectifs au moment de l'adjudication devant faire un dépot de 10 pour cent de leur achat respectif.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—24,25nov—1,7,14,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, portant le numéro municipal No. 2411 rue Saint Claude, entre Music et l'avenue St. Roch.

Security Building and Loan Association vs. Pierre B. Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,887 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St. Claude, Marais, Music et l'avenue St. Roch, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 394, et par le numéro dix-neuf, sur le rôle d'assessement, le dit lot mesure trente trois pieds, huit pouces, de face à la rue St. Claude, sur cent cinq pieds, deux pouces et deux lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
oct—17,18,24,31nov—7,14,19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SHERIFF, VENDREDI, 28 NOVEMBRE 1913.

Revendu d'après l'acte No. 316 de 1908 au risque et au compte du premier acquéreur d'une propriété améliorée et de valeur du Cinquième District, formant le coin des rues Nunez et Lamarque (dans l'Ilet des rues De Armas et Teche).

Andres P. Abascal vs. James Breaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,678 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 28 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Nunez (anciennement Franklin), De Armas, Lamarque (anciennement Lapeyrouse) et Teche (anciennement Monroe), étant l'Ilet No. 214, désigné comme portions des terrains Nos. treize, quatorze et quinze et formant le coin des rues Nunez (anciennement Franklin) et Lamarque (anciennement Lapeyrouse); le dit terrain mesurant trente-et-un (31) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Nunez par quatre-vingt-quinze (95) pieds onze (11) pouces de profondeur et faisant face à la rue Lamarque entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de vingt-cinq pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ROBERT O'CONNOR,
Avocat pour le demandeur.
nov11,18,23,27,28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District, portant le No. 2812 rue Upperline, entre les rues Clara et Willow.

German-American Homestead vs. Sylvester White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,875—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les privilèges qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 19 du carré No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert; sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer, annexé pour référence à un acte de vente par "The Carrollton Land Co., Ltd." à Sylvester White, passé devant J. F. Meunier, notaire public, le 12 octobre 1910. D'après ce croquis, le dit lot commence à une distance de 90 pieds de l'encoignure Upperline et Clara et mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.
oct24,25,31—nov7,14,21,27,28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de grande valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Canal et Tonti, portant le No. 2338 rue Canal, dans le carré des rues Gasquet et Miro.

Crescent City Building and Homestead Association vs. Mme R. V. Duke, épouse de Charles B. Duke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,917—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le 1er District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Miro et Tonti; les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 dans un croquis joint à un acte passé devant T. O. Stark, ancien notaire, le 9 avril 1856, d'après lequel les dits lots ont les mesures suivantes. Le lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 135 pieds entre lignes parallèles. Le lot 10 forme l'encoignure Canal et Tonti et mesure 27 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Canal sur 135 pieds de profondeur et de face à la rue Tonti.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire une dépot de dix pour cent.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARL C. FRIEDRICHS,
Avocat pour le demandeur.
nov7,8,14,21,28—dec5,10,11

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$3.--Un An | $1.50--6 Mois | $1.00--4 M

LE CANADA ET L'ETRANGER

$4.00--Un An | $2.05--6 Mois | $1.35--4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traites sur Express